



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Équipement sportif	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6509-152757/A	Date 2016-01-27
Client Reference No. - N° de référence du client W6509-152757	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-825-13722	
File No. - N° de dossier MTA-5-38330 (825)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-09	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Austin-Gomez, Cindy	Buyer Id - Id de l'acheteur mta825
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3883 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE C.P. 100, SUCC. BUREAU-CHEF RMC Saint-Jean RICHELAIN Québec J0J1R0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	FOB/FAM Plant/Usine	
1	Vélo de spinning	W6509	W6509	7	Chaque	\$	XXXXXXXXXXXXXX	.
2	Tapis roulant	W6509	W6509	2	Chaque	\$	XXXXXXXXXXXXXX	.
3	Machine élliptique	W6509	W6509	1	Chaque	\$	XXXXXXXXXXXXXX	.
4	Escaladeur	W6509	W6509	1	Chaque	\$	XXXXXXXXXXXXXX	.

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des besoins
3. Compte rendu
4. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des besoins
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Attestations
8. Lois applicables
9. Ordre de priorité des documents
10. Contrat de défense
11. Clauses du Guide des CCUA
12. Instructions de livraison – Livraison à destination

Liste des annexes

- Annexe A Énoncé des besoins
Annexe B Base de paiement
Annexe C Évaluation

ÉQUIPEMENT CARDIO POUR GYMNASSE

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence à la sécurité.

2. Énoncé des besoins

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe A, Énoncé des besoins.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel
B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 7 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6509-142074/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6509-14-2074

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-4-37235

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc925

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement, à l'Annexe B - Base de paiement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumission.

Information substantielle

Les soumissionnaires doivent démontrer leur conformité aux sections de la demande de soumissions en fournissant de l'information substantielle complète et détaillée qui décrit la façon dont l'exigence est respectée et traitée. Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission technique, un document indiquant clairement à quel endroit se trouve l'information substantielle pour chacune des sections de l'annexe «A», Énoncé des besoins.

Note: dans un souci d'uniformité et pour aider l'équipe chargée de l'évaluation de la soumission technique, les soumissionnaires pourraient utiliser les tableaux fournis à cet effet à l'annexe «C», Évaluation.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement décrite à l'Annexe B - Base de Paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Ces besoins sont divisés en 2 différentes catégories :

- **La catégorie appareils cardio** : Pour être considéré conforme pour cette catégorie spécifique, les soumissionnaires doivent soumettre une offre pour tous les articles nommés dans cette catégorie. Les articles nommés dans cette catégorie sont les articles 1 (Escaladeur), 2 (Tapis Roulants) et 3 (Elliptique).
- **La catégorie vélos de spinning** : Pour être considéré conforme pour cette catégorie spécifique, les soumissionnaires doivent soumettre une offre pour l'article nommé dans cette catégorie. L'article nommé dans cette catégorie est l'article 4 (Vélos de spinning).

Note: les soumissionnaires peuvent soumissionner pour une catégorie ou l'autre, ou pour les deux catégories.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont énumérés à l'Annexe C - Évaluation

1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA **A0222T (2014-06-26)** Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6509-142074/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6509-14-2074

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-4-37235

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc925

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Les prix évalués sont les prix totaux incluant les articles 1 à 3 pour la catégorie appareils cardio et l'article 4 pour la catégorie vélos de spinning.

Si deux ou plusieurs soumissions recevables ont le même plus bas prix, la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas et présentant la date de livraison, d'installation et de mise en marche la plus proche sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Deux contrats, un par catégorie visée au point 1.1 Évaluation technique de cette partie pourraient être attribués.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe **B – Base de paiement** en accord avec l'annexe **A – Énoncé des besoins**.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Supprimer: section 9(1) de 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne) dans son ensemble

Insérer: Malgré l'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ou au nom de celui-ci et sans limiter l'application de toute autre disposition du contrat ou toute condition, garantie ou disposition prévue par la loi, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit remplacer, réparer ou corriger, à son choix et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du contrat, le cas échéant. La période de garantie sera:

-Pour les articles 1 et 3 tel qu'identifié dans l'annexe A:
vingt-quatre (24) mois (incluant les pièces et la main d'œuvre) sur les composantes mécaniques et électroniques, et douze (12) mois (incluant les pièces et la main d'œuvre) sur toutes les autres pièces, après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue.

-Pour l'article 2 tel qu'identifié dans l'annexe A:
soixante (60) mois (incluant les pièces et la main d'œuvre) les moteurs, système d'absorption et cadre, vingt-quatre (24) mois (incluant les pièces et la main d'œuvre) sur les composantes électroniques et douze (12) mois (incluant les pièces et la main d'œuvre) sur toutes les autres pièces, après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue.

-Pour l'article 4 tel qu'identifié dans l'annexe A:
trente-six (36) mois sur toutes les pièces et douze (12) mois sur la main d'œuvre associée, après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6509-142074/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6509-14-2074

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-4-37235

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc925

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus, installé et mis en marche au plus tard le **31 mars 2016**.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Cindy Austin-Gomez

Titre : Chef de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse : Collège militaire royal de Saint-Jean

15 rue Jacques-Cartier Nord

Édifice Delery (E-2057)

Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc

J3B 8R8

Téléphone : (450) 358-6777 X5745

Courriel : cindy.austin-gomez@tpsgc-pwgsc.gc.ca. L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6509-142074/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6509-14-2074

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-4-37235

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc925

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de _____ (sera indiqué au contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* **C2000C (2007-11-30)**, Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7. Attestations

7.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des besoins;
- d) Annexe B, Base paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

10. Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C(2012-07-16), Contrat de défense

11. Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
G1005C (2008-05-12), Assurances
A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6509-142074/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-4-37235

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc925

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6509-14-2074

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

12. Instructions de livraison – Livraison à destination

L'entrepreneur est requis de communiquer avec le chargé de projet, tel qu'identifié à l'article 5.2 du contrat, au moins 48 heures avant la date de livraison prévue pour que ce dernier puisse s'assurer que les espaces requis pour accueillir les nouveaux équipements sont disponibles pour l'entrepreneur.

La destination de la livraison est :

Édifice Vanier (entrée principale du Complexe Absolu)
15 Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc
J3B 8R8

ANNEXE « A »**BESOIN**Contexte :

Afin d'assurer et de maintenir la qualité de l'entraînement offert aux 300 militaires de l'institution du Collège ainsi qu'aux quelques 200 membres qui fréquentent nos installations quotidiennement, nos appareils doivent être de qualité commerciale et être en mesure de fonctionner intensivement 16 heures par jour et ce, 7 jours sur 7. La clientèle qui utilisera les appareils est hétérogène, certains avec des problèmes de poids, d'autres avec des déficiences physiques et même des athlètes de pointe (niveau national et international). L'équipement doit donc être conçu et fabriqué de façon à pouvoir résister à de très haut niveau d'entraînement. Les entraînements sur appareil se font individuellement et en groupe dirigé par un moniteur de conditionnement physique. Une certaine uniformité dans les choix des appareils est donc requise afin de favoriser un bon synchronisme dans le déroulement du cours. En ce sens, il est souhaitable que chaque type d'appareil ayant une quantité de commande supérieure à 1 provienne du même manufacturier.

CATÉGORIE APPAREILS CARDIO**ARTICLE 1****Escaladeur****QUANTITÉ : 1**Spécifications

- Moniteur cardiaque par télémétrie;
- Pas de prise de courant (auto-suffisant);

- Langage d'affichage : français et anglais;
- Minimum de 8 programmes d'entraînement;
- Écran LED ou LCD qui affiche les spécifications suivantes :
 - Temps
 - Calories
 - Watts et METS
 - Pas ou étages par minute ou vitesse de pas
 - Étages montés
- Barre d'appui pour le support.

ARTICLE 2 **Tapis roulants** **QUANTITÉ : 2**Spécifications

- Moniteur cardiaque par télémétrie;
- Langage d'affichage : français et anglais;

- Minimum de 10 programmes;
- Écran LED ou LCD qui affiche les spécifications suivantes :
 - Temps

 - Inclinaison
 - Calories
 - Watts et METS
 - Distance
 - Vitesse
- Moteur d'un minimum de 4HP;

- Surface de course minimale de 50 cm de largeur et de 162 cm de longueur;
- Courant alternatif 120 volts (20 AMP);
- Plage de vitesse minimale 0,5 à 15 mph ou 0,8 à 24,1 km/h;
- Plage d'inclinaison minimale de 0 à 15%;
- Arrêt d'urgence;
- Barres d'appui pour le support installé sur le devant et sur les côtés.

ARTICLE 3 **Elliptique** **QUANTITÉ : 1**Spécifications

- Moniteur cardiaque par télémétrie;
- Pas de prise de courant (auto-suffisant);

- Langage d'affichage : français et anglais;
- Appuie-pieds surdimensionnés antidérapants;
- Minimum de 8 programmes;
- Minimum de 20 niveaux de résistance;
- Écran LED ou LCD qui affiche les spécifications suivantes :
 - Temps

 - Calories
 - Watts et METS
 - Vitesse
 - Distance
- Barres d'appui pour le support.

CATÉGORIE VÉLOS DE SPINNING

ARTICLE 4 Vélos de spinning QUANTITÉ : 7

Spécifications

- Flywheel arrière pour éviter la corrosion des composantes mécaniques de la roue
- Pédales standards avec sangles ajustable d'un côté et système SPD de l'autre

- Cadre de vélo avec siège ajustable en hauteur et profondeur
- Guidons ajustables en hauteur
- Système de résistance magnétique
- Changeur de tension intégré préférablement sur le guidon
- Console électronique affichant minimalement :
 - les RPM

 - la fréquence cardiaque
 - le temps
 - la distance
 - la résistance.

Conditions obligatoires

L'entrepreneurdevra être en mesure de répondre à un appel de services dans un délai ne dépassant pas 48 heures (fin de semaine et jours fériés exclus) dans le cadre de la garantie du fabricant.

Livraison et Installation

Chaque appareil sera transporté, livré, installé et mis en marche à l'endroit de destination de façon à être prêt à utiliser, c'est-à-dire dans la salle d'entraînement identifiée sur place par le représentant désigné du MDN.

ANNEXE "B"

Base de paiement

Catégorie appareils cardio						
# d'article	Description	Quantité requise	Fabricant	Modèle	Prix unitaire (livraison et installation incluse)	Prix total (livraison et installation incluse)
1	Escaladeur	1				
2	Tapis roulant	2				
3	Elliptique	1				

Catégorie vélos de spinning						
# d'article	Description	Quantité requise	Fabricant	Modèle	Prix unitaire (livraison et installation incluse)	Prix total (livraison et installation incluse)
4	Vélos de spinning	7				

PRIX TOTAL (TAXES EN SUS): _____

Date de livraison, d'installation et de mise en marche requise: au plus tard
le _____ 2016

Annexe "C"

Liste de vérification des besoins techniques obligatoires

Message aux soumissionnaires: cette liste de vérification est uniquement pour une utilisation durant la période de soumission, elle ne sera pas intégrée au contrat octroyé.

<i>Besoins techniques obligatoires</i>	<i>Conforme (Oui/Non)</i>	<i>Commentaires</i>
<u>Escaladeur</u>		
: Moniteur cardiaque par téléométrie;		
: Pas de prise de courant (auto-suffisant);		
: Langage d'affichage : français et anglais;		
: Minimum de 8 programmes d'entraînement;		
: Écran LED ou LCD qui affiche les spécifications suivantes :		
o Temps		
o Calories		
o Watts et METS		
o Pas ou étages par minute ou vitesse de pas		
o Étages montés		
: Barre d'appui pour le support.		
<u>Tapis roulants</u>		
: Moniteur cardiaque par téléométrie;		
: Langage d'affichage : français et anglais;		
: Minimum de 10 programmes;		
: Écran LED ou LCD qui affiche les spécifications suivantes :		
o Temps		
o Inclinaison		
o Calories		
o Watts et METS		
o Distance		
o Vitesse		
: Moteur d'un minimum de 4HP;		
: Surface de course minimale de 50 cm de largeur et de 162 cm de longueur;		
: Courant alternatif 120 volts (20 AMP);		
: Plage de vitesse minimale 0,5 à 15 mph ou 0,8 à 24,1 km/h;		
: Plage d'inclinaison minimale de 0 à 15%;		
: Arrêt d'urgence;		
: Barres d'appui pour le support installé sur le devant et sur les côtés.		
<u>Elliottique</u>		
: Moniteur cardiaque par téléométrie;		
: Pas de prise de courant (auto-suffisant);		
: Langage d'affichage : français et anglais;		
: Appuie-pieds surdimensionnés antidérapants;		
: Minimum de 8 programmes;		
: Minimum de 20 niveaux de résistance;		
: Écran LED ou LCD qui affiche les spécifications suivantes :		
o Temps		
o Calories		
o Watts et METS		
o Vitesse		
o Distance		
: Barres d'appui pour le support.		

Vélos de spinning			
·	Flywheel arrière pour éviter la corrosion des composantes mécaniques de la roue		
·	Pédales standards avec sangles ajustable d'un côté et système SPD de l'autre		
·	Cadre de vélo avec siège ajustable en hauteur et profondeur		
·	Guidons ajustables en hauteur		
·	Système de résistance magnétique		
·	Changeur de tension intégré préférablement sur le guidon		
·	Console électronique affichant minimalement :		
	o les RPM		
	o la fréquence cardiaque		
	o le temps		
	o la distance		
	o la résistance.		